

Vous avez pris contact avec notre établissement suite à :

- Une information dans l'établissement actuel de votre enfant
- Une recherche sur Internet
- Une publicité
- Aux Journées Portes Ouvertes
- Conseillé par un élève ou un parent d'élève de la Providence
- Autres (préciser) : _____

Raisons qui motivent ton vœu d'orientation ? Et le métier envisagé (à remplir par l'élève)

Attentes de parents à la Providence

Informations importantes et/ou confidentielles que les parents souhaitent faire connaître à l'Établissement

DOCUMENT À JOINDRE AVEC L'AVIS D'IMPOSITION ET LA DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION **MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE ANNEE 2025-2026**

Les tarifs de scolarité au Lycée La Providence sont fixés en fonction du revenu des familles et de leurs charges.

Ce système, dit de péréquation, fondé sur l'effort ajusté de chacun, illustre le climat de solidarité et d'entraide que propose notre projet éducatif.

Chaque famille calcule le revenu familial annuel par personne en divisant le revenu fiscal de référence de la famille par le nombre de parts dans le foyer (voir ci-dessous). Le résultat correspond à une catégorie de 1 à 8, et chaque catégorie correspond à un tarif de scolarité. La facturation est sur 9 mois d'octobre à juin inclus. **A partir de 2 enfants inscrits, 10% de réduction sur la contribution annuelle.**

AIDE AU CALCUL DE LA TRANCHE

1 - Revenu fiscal de référence ligne 25 de votre avis d'imposition	1
2 - Nombre de parts dans le foyer (indication trouvée sur avis d'imposition)	2
3 - Je calcule mon revenu familial par personne	3 = 1 / 2
4 - Je me situe donc dans la tranche n° (se référer au tableau du haut)	
FAMILLE :	
Date :	Signature

Frais d'inscription : 115,00 € ou frais de réinscription : 75,00 € sont à rajouter à la contribution annuelle

La cotisation de 10 € pour l'assurance scolaire et la cotisation de 25 € pour l'A P E L sont inclus dans les frais d'inscription ou de réinscription

Année scolaire 2025/2026	Revenu familial annuel par personne	Contribution des familles par an	FACULTATIF Paiement à l'unité	
			Repas avec boissons	Repas sans boissons
Tranche 1	inférieur à 4000 €	512,50 €	4,50 €	4,00 €
Tranche 2	entre 4001 € et 6000 €	615,00 €	5,07 €	4,57 €
Tranche 3	entre 6001 € et 8000 €	717,50 €	5,64 €	5,14 €
Tranche 4	entre 8001 et 10000 €	820,00 €	6,26 €	5,76 €
Tranche 5	entre 10001 et 12500 €	922,50 €	7,07 €	6,57 €
Tranche 6	entre 12501 et 15000 €	1 050,63 €	7,33 €	6,83 €
Tranche 7	entre 15001 et 20000 €	1 178,75 €	7,58 €	7,08 €
Tranche 8	supérieur à 20000 €	1 306,88 €	7,79 €	7,29 €

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Pour les couples vivant maritalement : fournir les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés

– garde alternée : fournir les deux avis d'imposition

– garde exclusive : fournir l'avis d'imposition du parent payeur qui a la résidence.

À défaut de réception de l'avis d'imposition, le tarif de la tranche 8 sera systématiquement appliqué.

Joindre également un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau ou électricité)

Le lycée La Providence prend toutes les précautions utiles afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des documents transmis. Tous les documents transmis seront vérifiés. À cet effet, nous vous demandons **de transmettre votre avis d'imposition dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, portant la mention CONFIDENTIEL**, à l'attention de la cheffe d'établissement Mme FLUCHA.